



COMMISSION

NUMÉRO 174215

Vu les articles 214 à 223 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c.T-16), le ministre de la Justice nomme, pour une période s'échelonnant du **25 juillet 2010** au **24 juillet 2013**, pour faire prêter serment dans tous les cas où les lois du Québec le prévoient et, en particulier, le recevoir lorsqu'un juge de paix peut le faire,

JACOBUS KRIEK

COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION

POUR LE QUÉBEC, AVEC JURIDICTION DANS TOUT LE CANADA ET TOUS LES PAYS

Montréal, le 8 juillet 2010

Le ministre de la Justice,

p.p. Joanne Chartrand

(Signé)